

Image not found or type unknown



Procédure de surendettement

Par **philou du 13**, le **15/01/2014** à **08:54**

Bonjour à tous,

j'ai une convocation mercredi 22 janvier pour une contestation des mesures imposées ou recommandées par la commission, en clair j'ai moins d'une semaine pour préparer ma défense. Mon dossier est très complet, mais je souhaiterais un délai supplémentaire car je n'ai pas eu le temps avec mon avocat de préparer ma défense. Ma question première, puis-je, et suis-je dans les temps de repousser la date de l'audience de quelques mois, et quel est la procédure à suivre pour cela. Merci de me répondre.

Cordialement